

Michel-Louis-Eugène Navoiseau

Un soldat-colon à Madagascar après la conquête

par Jean-Luc Le Bras *

Michel-Louis Navoiseau était né le 17 juillet 1870 à Montchanin-les-Mines (aujourd'hui simplement Montchanin, entre Le Creusot et Monceau-les Mines, Saône-et-Loire) : fils de Pierre Navoiseau, 36 ans, employé comptable, et de Jeanne Marie Monnet, 23 ans.

Navoiseau fait partie de ces « militaires libérables du Corps d'occupation » dont Gallieni veut faire des pionniers de la colonisation à Madagascar : « élément qui est sur place et que ne désillusionneront pas les obstacles auxquels il pourra se heurter » ; dans ce cas précis, la désillusion succèdera cependant vite à l'engouement des débuts.

Sa fiche matricule (n° 1732 - Montbrison, Loire) nous indique qu'il était employé de commerce à Noirétable (Loire) lorsqu'il s'engage volontaire pour trois ans, le 31 octobre 1890 à Saint-Étienne. Sa mère est déjà décédée, ce qui explique que son père le rejoindra à Madagascar. De petite taille, il mesure 1 mètre 62, il a les cheveux châtain et des yeux bleus ; pour le degré d'instruction il est classé 3¹.

Il passe caporal le 29 septembre 1891 ; sergent fourrier le 19 septembre 1892 ; sergent le 11 août 1893. Il se rengage le 24 septembre 1894, cette fois pour cinq ans. Il est alors dirigé sur le 8^e Régiment d'Infanterie de marine ; puis il passe au Régiment de tirailleurs malgaches, le 10 novembre 1896 : il y est maintenu jusqu'au 23 septembre 1899. Il est versé dans la réserve de l'armée active le 24 septembre 1899 ; il ne sera libéré définitivement de ses obligations militaires que le 18 novembre 1918.

I- / Le colonat militaire institué par Gallieni - L'installation de Navoiseau en 1899

(a) *Les « Instructions au sujet des principes de colonisation à appliquer à Madagascar » de Gallieni*, en date du 22 janvier 1899 (JOMD² - 24/01/1899 - pp. 2924-2925)

Elles formalisent ses premières instructions données le 5 juin 1898. Dans la rubrique III de ses instructions, « Colonisation de peuplement », Gallieni explique d'abord pourquoi les soldats démobilisés peuvent faire de bons colons : « *Placés souvent en face de nécessités imprévues, auxquelles ils doivent parer avec de faibles moyens, les difficultés inhérentes, en ce moment, à la création d'une exploitation agricole ne les surprendront pas ; ils sont accoutumés à faire preuve d'ingéniosité. Beaucoup d'entre eux ont acquis, au contact de la population indigène, la connaissance de la langue, des mœurs et des coutumes locales, autant d'avantages précieux sur le colon nouveau venu.* »

Puis il développe les avantages de ce type de colonisation pour la colonie, à condition d'en bien choisir les bénéficiaires : « *Pris dans l'élite, son installation dans le pays répondra à une double nécessité : elle affirmera, aux yeux de tous, notre prise de possession définitive, absolue ; elle constituera un noyau solide de colons énergiques qui, de soldats qu'ils étaient naguère, seront des défenseurs tout prêts, en vue d'éventualités qu'il est toujours prudent d'entrevoir, et pourront, d'ailleurs, être appelés à assurer le maintien de la sécurité ; enfin, ces colons ... serviront d'exemple et de guides aux nouveaux venus ...* ».

Il justifie enfin les privilèges qui doivent pouvoir être accordés aux soldats-colons : « *Il semble donc que, dans le cas tout spécial et vu les circonstances particulières que je viens d'indiquer, il doive être fait exception au principe qui s'oppose à l'installation des colons aux frais de l'administration.* » Il fait alors référence aux tentatives de colonisation militaire faites par Bugeaud en Algérie (dont la devise était *Ense et aratro*, « Par l'épée et la charrue ») et propose, outre la mise à disposition gracieuse de la terre, « *des avances en nature : semences, bestiaux, instruments aratoires, construction de locaux ; des avances pécuniaires pourront être faites, suivant les besoins, pour une période qui ne saurait excéder, à mon avis, deux années après la libération...* ».

* jllb47@gmail.com

¹ Le classement allait de 1 à 5 : 0 (ne sait ni lire, ni écrire) ; 1 (sait lire seulement) ; 2 (sait lire et écrire) ; 3 (possède une instruction primaire plus développée) ; 4 (a obtenu le brevet de l'enseignement primaire) ; 5 (bachelier, licencié, etc.).

² JOMD - *Journal officiel de Madagascar et dépendances.*

Tout cela n'est cependant pas sans contrepartie : il convient aussi, dans son esprit, « de déterminer très nettement les obligations auxquelles seront tenus ces concessionnaires, en retour des avantages et des encouragements qu'il convient de leur donner ». Le soldat-colon devra en particulier résider au minimum trois ans sur sa concession et la mettre en valeur dans le même délai, ainsi que concourir au maintien de la sécurité du pays s'il y est requis, comme indiqué plus haut.

De nouvelles instructions seront adressées par Gallieni aux administrateurs de province et aux commandants de cercle, le 4 décembre 1902 (JOMD - 06/12/1902). Si elles dressent un bilan qui se veut positif de cette initiative, elles enregistrent cependant « quelques échecs partiels » dont les causes sont analysées, et ne comptabilisent, à cette date, que 56 soldats-colons dont 9 établis au courant de l'année 1902.

(b) L'installation officielle de Navoiseau, le 30 octobre 1899, sur la concession « Bellevue »

Militaire ayant participé à la campagne de Madagascar, il est libéré sur place et se voit octroyer, à titre gratuit, une concession de 40 hectares pour s'établir dans le pays : « Un titre d'occupation provisoire en vue d'une concession gratuite de 40 hectares, sise à Analamazaotra, cercle de Moramanga, a été délivré, le 30 octobre 1899, à M. Michel-Louis Navoiseau, ancien sergent de la 10^e compagnie du 1^{er} régiment de tirailleurs malgaches ». (JOMD - 18/11/1899).

Analamazaotra est alors un « village situé sur la ligne d'étapes », sur la route de l'est à mi-chemin entre Tamatave et Tananarive. Il est situé dans le district Bezanozano, zone tampon entre l'Imerina et le pays Betsimisaraka, qui ne comprend alors comme immigrés que 3 Grecs, 4 Chinois, et 44 Français, sur un total de 18 854 habitants dont 14 152 Bezanozano. André Dandouau donne pour *bezanozano* la traduction suivante : « ceux qui ont beaucoup de petites tresses » (*Manuel de Géographie de Madagascar*) ; la coiffure traditionnelle des femmes de cette population, comme on le voit sur les photos du début du XX^e siècle (base d'images Ulysse des Anom), était en effet typiquement constituée de multiples tresses plaquées en casque.

Navoiseau est bénéficiaire également d'une subvention de 2 000 francs, en tant que colon militaire ; il en reçoit la deuxième annuité (500 francs) le 9 février 1900.

La même année 1900, il bénéficie aussi d'une avance en semences, remboursable : « MM. Navoiseau préparent, en outre, un certain nombre d'hectares de rizières ... Le paddy nécessaire à l'ensemencement de ces rizières a été fourni par le commandant du cercle [de Moramanga] ; cette avance sera remboursée après la moisson, c'est-à-dire en juin 1901. » (JOMD - 10/11/1900).

II- / Les tentatives encouragées - Les projets multiples permettant d'envisager la réussite

(a) La caution du père tout d'abord ; ce dernier avait rejoint son fils dès 1899 et le *Journal officiel*, au début de l'expérience, cite fréquemment « MM. Navoiseau » dans ses comptes rendus, indiquant par ce pluriel que le père et le fils étaient considérés comme les deux acteurs solidaires de l'aventure.

Pierre Navoiseau est décrit comme professeur d'agriculture, ancien directeur d'une ferme-école (mais comme employé comptable sur l'acte de naissance de son fils), et toujours présenté dans les textes comme Navoiseau père. Il a vraisemblablement contribué au bon démarrage de l'entreprise coloniale de son fils ; on peut en effet penser que c'est lui qui a apporté les semences des diverses plantes qui constituent le jardin d'essai de la concession, avant le choix des cultures qui seront le mieux adaptées au climat et au sol de la région.

M. Navoiseau père, en adepte du système D, donne aussi - dans le JOMD du 12 septembre 1900 - des conseils pratiques aux colons : (1) plutôt que de consommer du vin ou de l'alcool frelatés, il leur propose de fabriquer eux-mêmes de l'hydromel à 7° d'alcool, et il en donne la recette pour 20 kilos de miel avec 100 litres d'eau, garantissant que « Seul, un fin connaisseur saura faire la différence entre de l'hydromel vieux de six mois et du vin blanc. » ; (2) il explique aussi comment fabriquer des bougies avec de la cire locale, moulée dans des bambous, et avec des mèches découpées finement dans de l'étoffe de coton (« J'ai cardé celle-ci et obtenu des mèches irréprochables »).

Le père avait également obtenu, le 30 novembre 1902, un titre d'occupation provisoire pour une concession de 1 ha 15 a et 30 ca, appelée « Annexe de Bellevue ». Le 9 janvier 1906, il sollicite l'immatriculation de ce terrain en tant que propriétaire et le bornage en est réalisé le 10 juillet ; mais, en décembre 1910, le terrain est constaté abandonné et l'annulation du titre d'occupation provisoire est prononcée. L'expérience semble donc s'être terminée assez rapidement pour lui puisqu'il n'est plus cité après 1906.

(b) Trois descriptions de la concession « Bellevue », la propriété de Navoiseau

Elles permettent de se faire une idée de ses ambitions et de son enthousiasme de départ, qui seront rapidement douchés par son incapacité à véritablement vivre convenablement de sa terre.

LE PAYS DES BEZANOZANO

Ceux qui ont beaucoup de petites tresses



Femmes bezanozano à Moramanga - ca 1900-1905 (© Anom)



Coiffure bezanozano - Moramanga ca 1900-1905 (© Anom)

Les deux premières descriptions, en 1900, sont développées et riches de nombreux détails, représentant en quelque sorte une publicité avantageuse du projet, jusqu'en France ; elles feront place, en 1905, à un état des lieux plus sommaire, annonciateur de l'échec à venir.

- La première description nous est donnée dans le *JOMD* (29/08/1900 - pp. 4696-4697).

Le 25 août 1900 au matin, Gallieni a quitté Beforona - où il était allé constater les progrès des travaux de construction de la route et du chemin de fer de Tananarive à Tamatave - pour se rendre à Moramanga, étape de son retour sur Tananarive. À cette occasion il visite la concession de Navoiseau ; on déduit cependant de la description qui suit que, si ce dernier est officiellement installé à Analamazaotra depuis le 30 octobre 1899, date de délivrance de son titre d'occupation provisoire, certaines plantations ont été faites auparavant, par lui-même ou un prédécesseur : les caféiers ont en effet déjà un an, voire plus.

« Établi à « Bellevue » depuis le 30 octobre 1899, M. Navoiseau a été rejoint par son père, professeur d'agriculture et ancien directeur de ferme-école.

La concession offre une superficie totale de quarante hectares sur lesquels dix hectares sont mis en valeur. Entre autres cultures, on y trouve une plantation de 1 600 caféiers d'Arabie, dont 600 pieds déjà anciens et 1 000 pieds de jeunes caféiers âgés d'un an. Disons de suite que cette plantation subit les atteintes de l'hœmileia vastatrix³. MM. Navoiseau craignent pour son avenir, s'ils ne réussissent pas à enrayer la maladie au moyen d'injections de sulfate de cuivre qu'ils pratiquent actuellement.

MM. Navoiseau ont réservé deux hectares de terrain pour les cultures potagères et pour la création d'un jardin d'essais où sont groupées toutes les plantes de grande culture française, ainsi que les diverses variétés de ces mêmes plantes qui offraient les meilleures chances de réussite à Madagascar. [Sont alors cités divers types de céréales, fourrages artificiels, fourrages de prairies naturelles, fourrages racines, arbres et arbustes à fruits]. ...

Dès aujourd'hui, on peut prévoir les espèces qui réussiront. Ce sont : l'orge de Laponie, le seigle de Saxe, toutes les avoines, la navette d'été, les siliques, le sarrasin, le chanvre de Piémont, le lin commun et le lin de Riga, les fèves de marais et de Picardie, les trèfles violet et blanc, le pois gris, le chou ravet Rutabaga et le navet gros long d'Alsace. ...

Les concessionnaires de « Bellevue » possèdent aussi vingt bêtes à cornes, dont dix vaches, huit bœufs ou taureaux et deux élèves (ici dans le sens de veau ou de taurillon, dans la perspective du renouvellement du cheptel) ; ils ont aussi soixante suidés, dont douze truies sont pleines actuellement ... La concession comprend également d'importantes cultures de riz et de pommes de terre. »

- La deuxième description a été publiée dans le *Journal des débats* (09/10/1900).

Cet article est reproduit dans différents autres journaux : *Le Pays*, *La Petite Presse*, *Le Constitutionnel*, à peu près à la même date et dans les mêmes termes. On peut donc légitimement penser qu'il s'agissait alors d'une opération de communication organisée par Gallieni pour justifier sa politique coloniale, et peut-être attirer des volontaires. On y trouve les éléments attractifs, le terrain et la subvention, et des éléments encourageants quant à la diversité des possibilités de culture, présentant Madagascar comme une terre promise pour les colons, et ici particulièrement pour les soldats-colons.

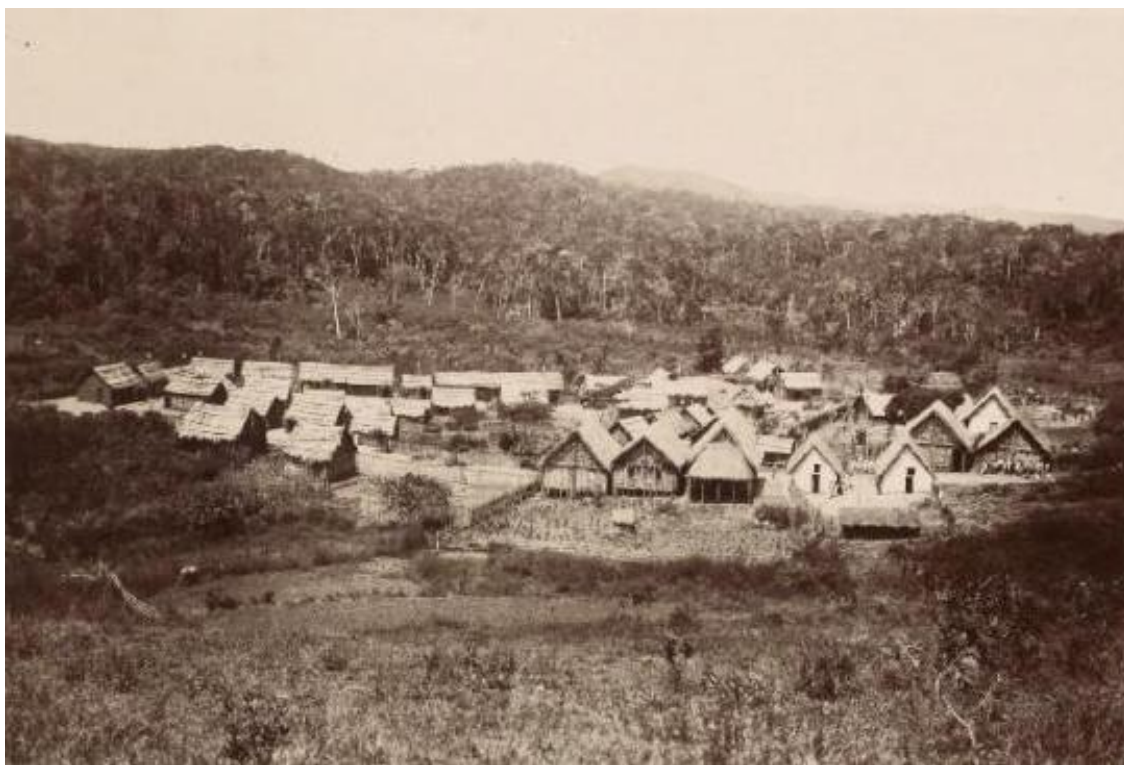
« Installé, depuis le mois de septembre 1899, à Analamazaotra, dans le cercle de Moramanga, sur une concession d'une superficie de 40 hectares, le sergent Navoiseau a fait preuve depuis son entrée en possession, d'une activité infatigable. Il possède, en effet, actuellement, 5 hectares de rizières en plein rendement, 1 hectare de maïs et autres cultures vivrières indigènes, 50 ares de pommes de terre et une plantation de 500 pieds de café. Il élève, en outre, 25 bêtes à cornes, 30 porcs et 200 volailles. Il a enfin construit une maison d'habitation de 4 pièces qui est entourée d'un jardin potager de 50 ares. [On notera, à deux mois d'intervalle, la disparité des chiffres affichés].

Intelligent et travailleur en même temps que sobre et économe, le sergent Navoiseau a su, comme on le voit, tirer le meilleur parti de ses modestes capitaux, qui se composaient de ses économies, s'élevant à 2 600 fr., et d'une subvention de 2 000 fr. Il est aidé dans son entreprise par son père qu'il a fait venir de France, témoignant ainsi de sa confiance dans la réussite. L'œuvre poursuivie par le sergent Navoiseau est en excellente voie. »

³ Champignon responsable de la rouille orangée du caféier ; voir aussi les déboires identiques d'Evenor de Chazal, près de Fianarantsoa. La maladie vermiculaire des caféiers est aussi déclarée en 1902 sur la plantation de M. de Sardelys près de Mahanoro (*JOMD* - 05/07/1902 - p. 7713).

Analamazaotra - Amparafara - (Région de Moramanga)

Sites de résidence de Michel-Louis Navoiseau à Madagascar



Village d'Analamazaotra (1901) (© Anom)



Amparafara (1903) (© Anom)

- Une troisième description est parue - cinq ans plus tard - dans le *JOMD* (09/12/1905 - pp. 4696-4697).

Elle nous est donnée à l'occasion de l'immatriculation définitive de la concession *Bellevue*, au nom de Navoiseau en qualité de propriétaire, demandée le 28 novembre 1905. La description est cette fois plus concise et peu glorieuse, notamment en ce qui concerne les bâtiments.

La concession consiste « *en quelques constructions faites en pisé, terrains de pâturage et de cultures diverses, jardin potager et terrains plantés d'arbres fruitiers situés à Analamazaotra, district Bezanozano, province de l'Angova-Mangoro-Alaotra. Cette propriété, occupant une superficie totale de quarante hectares, est limitée : au Nord, par un ruisseau ; au Sud, par le village d'Analamazaotra ; à l'Est, par la forêt ; à l'Ouest, par des terrains domaniaux et des frans-bords de la rivière d'Analamazaotra* ».

III) Les réalités économiques vont en effet contrarier progressivement le projet de Michel Navoiseau

À partir de 1905, les informations glanées soit dans le *Journal officiel de Madagascar et dépendances*, soit dans l'*Annuaire général du Gouvernement général de Madagascar*, ne sont plus qu'anecdotiques mais permettent de reconstituer la lente déchéance de ce soldat-colon.

Entre temps, il a trouvé une compagne (« Mme et M. Navoiseau » se rendent à Tananarive fin mars 1905) : il s'agit d'une jeune femme d'une trentaine d'années, Marie-Louise Foucault (née le 2 février 1876 à Aslonnes, Vienne), divorcée depuis le 15 juillet 1903 d'Aimé Guilhaudin dont elle a eu un fils, Louis Guilhaudin ; ce dernier est présenté, en 1917 et en 1918, comme « le beau-fils de M. Navoiseau⁴ ». Le mariage n'aura cependant lieu que le 6 février 1911, à Saint-Étienne ; l'acte présente curieusement Michel-Louis Navoiseau comme « employé de commerce », et Marie-Louise Foucault « sans profession », sans aucune référence ni à Madagascar ni à leur statut de colons ; mais ils ont une adresse commune, rue Diderot à Saint-Étienne.

C'est peut-être d'ailleurs la situation matrimoniale de son fils qui explique que Navoiseau père s'installe en bordure de la concession de ce dernier, dans la propriété « Annexe de Bellevue ».

(a) Certains éléments, dans ces différents comptes rendus, sonnaient déjà comme des alertes

C'est tout d'abord la rouille du caféier, *héméléia vastatrix*, dès la première année d'installation.

C'est aussi le débouché de la production : « *La principale ressource de la concession Navoiseau réside actuellement dans le produit de la vente de légumes sur les chantiers du génie, où se trouvent un grand nombre de surveillants européens.* » (*JOMD* - 10/11/1900). Il était prévisible que, lorsque les chantiers de travaux publics - qui regroupaient des centaines de personnes à la construction de la route et du chemin de fer Tananarive-Tamatave - se déplaceraient vers l'est, ce marché captif serait perdu. La région du district Bezanozano où vivaient les Navoiseau, bien que située sur la « ligne d'étapes », était peu peuplée en 1905 et constituait un bassin économique peu porteur.

C'est encore, lorsque Navoiseau s'improvise commerçant en 1905, la concurrence de deux maisons chinoises également installées dans le village d'Amparafara où il ouvre boutique à son tour.

C'est enfin la comparaison faite avec un second exemple de soldat-colon - le soldat Louis-Joseph Pansier - établi dans le même secteur géographique, sur le site d'Antanibe près de Manjakandriana.

Bien qu'installé sur une plus grande surface, son approche est plus pragmatique, plus prudente, moins ambitieuse dans l'immédiat tout en restant ouverte à d'autres expériences de culture ; pour faire simple, s'opposent ainsi deux modèles, l'un théorique et l'autre pratique : « *Détenteur de 100 hectares de terrains situés dans les environs de Manjakandriana, ce colon militaire, ancien valet de ferme en France, se trouve tout heureux et tout fier d'être, à Madagascar, le propriétaire de la ferme des Mûriers. ... En paysan aussi avisé que rude à la besogne, Pansier a compris qu'il était nécessaire de se livrer, avant tout, à la culture malgache ; aussi a-t-il créé 5 hectares environ de très belles rizières, 3 hectares de patates, maïs, manioc et pommes de terre et défriché 10 hectares qui vont être incessamment mis en culture. Il a, toutefois, effectué quelques essais de mûrier, de caféier, de tabac et enfin de blé. ... Il a enfin constitué un troupeau de 9 bœufs, 5 vaches, 4 veaux, 1 génisse, 23 moutons, 10 porcs, 1 truie et une basse-cour de 80 poules et canards, 8 oies et 13 lapins.* ».

⁴ Louis Guilhaudin, né à Roanne le 20 mai 1895, caporal au 23^e colonial, est décoré de la Croix de guerre en 1917, puis de la Médaille militaire en 1918. Il avait été blessé par balle et a dû être amputé de l'avant-bras gauche.

ROUTE DE MAHATSARA À TANANARIVE



Moramanga vers 1904 (© Anom)



Transport par charrettes à bœufs - Route de Mahatsara à Tananarive ca 1900-1905 (© Anom)

Pansier devra cependant, comme Navoiseau, développer une activité complémentaire dès 1902 ; ce sera une entreprise de transport. La comparaison s'arrête là et on ne peut véritablement savoir ce que la concession Pansier aurait donné à plus longue échéance ; il décède en effet le 5 juillet 1903, à l'hôpital de Manjakandriana. Il était né le 16 février 1863 à Annoire, près de Dôle dans le Jura : fils de Joseph Pansier, manouvrier de 27 ans qui signe l'acte de naissance, et de Joséphine Eléonore Dubief, manouvrière de 24 ans.

(b) Navoiseau développe des activités annexes et, de soldat-colon, se fait colon-commerçant

On note alors qu'il tente de se refaire de plusieurs façons. En 1903, « *Un Européen, M. Navoiseau, y a ouvert, depuis le 1^{er} avril, un hôtel et un magasin de vente au détail.* » (JOMD - 23/12/1903). En 1905, le couple se partage les rôles : elle est déclarée, dans l'*Annuaire général*, comme hôtelière à Amparafara et lui comme agriculteur ; le père étant donné comme commerçant à Analamazaotra, avec cependant un employé du nom de Thivollet : il s'agit vraisemblablement de Claude-Marie Thivollet, qu'on retrouve comme tâcheron aux travaux publics dans la province de Fianarantsoa où il décède le 27 décembre 1909, à Alakamisy (il était né le 2 décembre 1878 à Saint-Nizier-sous-Charlieu, Loire).

En 1912, Navoiseau est noté comme hôtelier-restaurateur à Moramanga ; en 1914 comme hôtelier à Fanovana. Ces adresses diverses, quoique toujours dans la région de Moramanga (Analamazaotra, Amparafara, Fanovana), peuvent parfois indiquer une même localisation. Cependant, Navoiseau - qui avait obtenu le 14 août 1903 un titre d'occupation provisoire pour un « terrain urbain » de 7 ares 59 centiares à Amparafara, en vue cette fois d'une concession onéreuse - voit ce titre annulé le 30 avril 1910 parce que cette « concession est complètement abandonnée » (JOMD - 21/05/1910). On peut en déduire qu'il avait déjà quitté le village, ou qu'il n'avait pas eu les moyens d'y construire une maison.



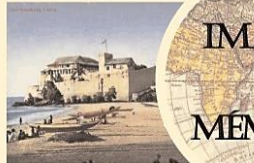



Malgré tout, il reste dans les débuts en contact avec l'actualité : il participe, pour le monument à la mémoire du gouverneur général Ballay en 1901 (2 francs) ; il donne pour les sinistrés de l'éruption volcanique de la Martinique en 1902 (2 francs) ; Mme Navoiseau, son fils étant à la guerre, donne 10 francs pour « L'Ambulance et l'Assistance coloniale » (JOMD - 26/12/1914).

(c) Navoiseau devra, en définitive, se résoudre à s'embaucher dans une grande société, en 1912 ; c'est la fin de son expérience de soldat-colon.

On apprend en effet que, par arrêté du 24 juillet 1912 : « *M. Navoiseau (Michel-Louis-Eugène) est agréé en qualité de garde particulier des concessions forestières de la société « La Grande Ile » situées dans la province d'Andevoranto.* ». En 1917, toujours agent de cette société, il est domicilié à Périnet ; en 1918 il est localisé à Manjakandriana ; il reste donc toujours dans la même région.

Le 27 juillet 1917, un permis de prospection au nom de Mme Navoiseau, obtenu un an auparavant pour des recherches sur la rive droite de la rivière Analamazaotra (ultime tentative pour trouver fortune ??), est déclaré périmé.

À partir de 1918, on ne trouve plus trace de Michel Navoiseau à Madagascar ; en 1921 et en 1927 le JOMD ne parle d'ailleurs plus que de « l'ancienne concession Navoiseau ».

<p>DÉCOUVRIR I&M</p> <p>Historique Statuts Objectifs Bureau</p>			<p>GALERIE D'IMAGES</p> <p>Architecture, Habitat Transports Personnages Artisanat, Commerce, Ecoles Agriculture, Elevage, Pêche, ... Scènes de groupe</p>
<p>ACTIVITÉS</p> <p>Bulletins I&M Cahiers I&M Cartes postales "Villages Noirs" Expositions Contributions diverses</p>			<p>NOS ARTICLES EN LIGNE</p> <p>NOS BULLETINS COMPLETS EN LIGNE</p>
<p>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</p> <p>Bibliothèque I & M Bibliographie Sites internet</p>			<p>REJOINDRE I&M</p> <p>Adhérer Liste des membres Adresser un message</p>

Visitez et faites connaître notre site www.imagesetmemoires.com (avec nos Bulletins complets jusqu'en 2019)